

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – ACCESSIBILITE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport de la commission communale d’accessibilité pour l’année 2017.

FONCTION PUBLIQUE – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder au recrutement d’un nombre suffisant d’agents recenseurs par contrat à durée déterminée et de créer à cet effet les postes correspondants sur les mois de janvier et février 2019, **FIXE** les éléments de rémunérations tels qu’énoncés dans l’exposé des motifs.

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE - REGROUPEMENT ET REFONTE DES REGLEMENTS DES MARCHES FORAINS DE LOUHANS-CHATEAURENAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par **20 voix POUR** et **9 voix CONTRE** (Mmes **BONIN, RAMEAU, REYMONDON** et **MATHY** et MM. **JUILLARD, MILLIAT, LARGE, COMPAGNON** et **LONGIN**), **APPROUVE** le regroupement des règlements des marchés forains de Louhans-Châteaurenaud ainsi que les termes du nouveau règlement intérieur.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE (RPOS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 relatif au prix et à la qualité du service public d’eau potable.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPOS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par **27 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme **MATHY** et M. **LONGIN**), **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif, **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

CULTURE - CONVENTION DE RESIDENCE AVEC LA CIE FLEX IMPACT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, **APPROUVE** le soutien de la Ville de Louhans-Châteaurenaud à la compagnie « Flex Impact », **ADOpte** la convention de résidence, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention avec la compagnie « Flex Impact ».

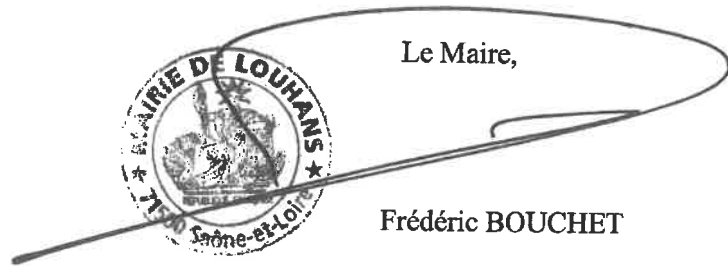
CULTURE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU REGLEMENT DES ETUDES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, **APPROUVE** le Règlement Intérieur de l’Ecole Municipale de Musique de Louhans-Châteaurenaud, **APPROUVE** le Règlement des Etudes de l’Ecole Municipale de Musique de Louhans-Châteaurenaud, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s’y rapportant.

CULTURE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET L'ORCHESTRE MUNICIPAL D'HARMONIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** la convention entre l'Ecole Municipale de Musique de Louhans-Châteaurenaud et l'Orchestre Municipal d'Harmonie de Louhans-Châteaurenaud, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Maire,



Frédéric BOUCHET

Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD
le 24 DEC. 2010

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.